

comparables sur le marché libre en raison des prêts à faible taux d'intérêt consentis spécialement pour leur construction en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

Logements pour les Indiens vivant dans des réserves

Aux termes de la Loi nationale sur l'habitation, la Société centrale d'hypothèques et de logement a consenti aux Indiens inscrits vivant dans des réserves des prêts pour la construction de nouvelles habitations à l'aide des prêts garantis par le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord.

Les réserves indiennes comptent un nombre d'habitations de plus en plus considérable. Afin de faciliter l'accès à ces logements, la Loi nationale sur l'habitation a été modifiée de façon à autoriser la SCHL à consentir des prêts visant l'achat et l'amélioration des logements actuels et la construction de nouveaux logements.

De même, les Indiens inscrits vivant dans les réserves peuvent demander une aide financière dans le cadre des programmes de logements fournis par des sociétés à but non lucratif, des programmes de logements sous forme coopérative et des programmes d'aide pour l'accession à la propriété prévus par la Loi nationale sur l'habitation.

Grâce aux changements apportés, les personnes vivant dans des réserves pourront bénéficier, au même titre que celles qui n'y vivent pas, de l'aide prévue en vertu de la Loi nationale sur l'habitation.

La construction de logements: une industrie importante

Au Canada, la construction de logements constitue à l'heure actuelle une industrie importante à laquelle s'adonnent des entreprises de construction qui emploient de 10 à 1,000 hommes ou plus et dont le produit est destiné au marché général. Les grandes sociétés de construction réalisent souvent des économies que ne peut faire celui qui construit "sur commande" une seule maison.

Ces grandes sociétés peuvent construire de 50 à 300 maisons ou plus à la fois, sur un vaste terrain acquis à cette fin et subdivisé en parcelles. Dans des projets de plus grande envergure, on prévoit des écoles, des églises, des magasins, des rues asphaltées, des trottoirs, l'installation souterraine des services d'utilité publique, des parcs et des terrains de jeux.

Construction en hiver

Autrefois, les travaux de construction cessaient pour ainsi dire durant tout l'hiver, car le froid rigoureux empêchait l'utilisation des méthodes classiques de construction. Au cours des dernières années, l'industrie du bâtiment et le Gouvernement fédéral ont conjugué leurs efforts pour trouver une solution au problème et